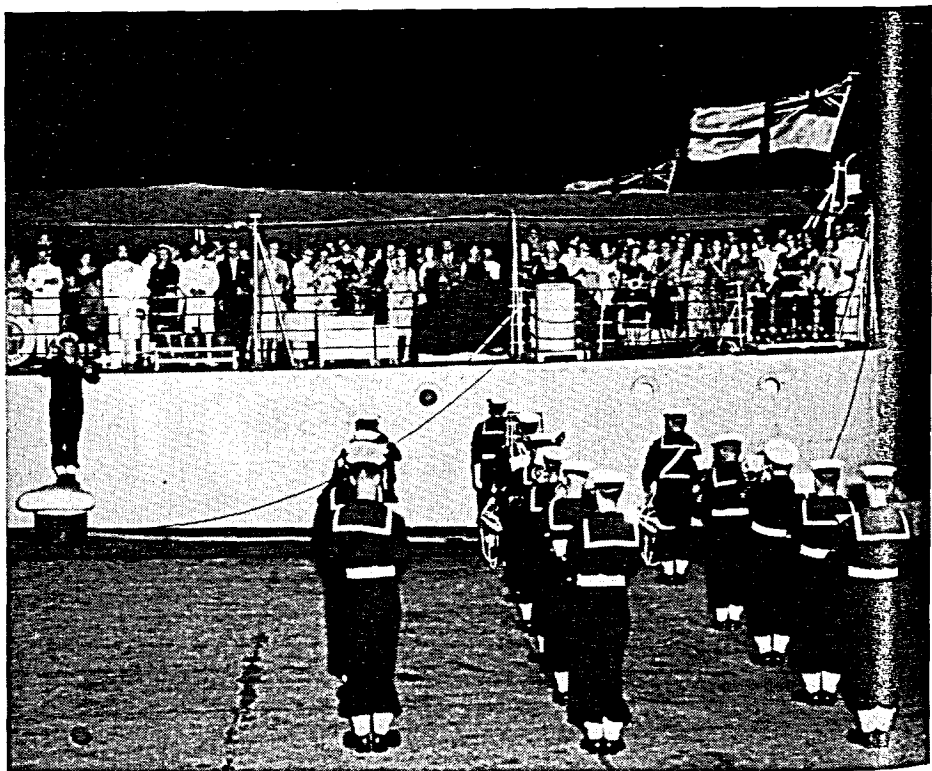


## *La marine, ambassadrice extraordinaire*

“DÉPLOYER LE pavillon”, “marins et diplomates”, “vaisseaux stationnés à l'étranger”, voilà des expressions qui ne sont certes pas d'hier, mais qui témoignent encore du rôle important de la marine sur la scène internationale. Depuis que la marine royale canadienne fut créée par la loi de 1910 (Naval Service Act), elle a représenté avec un prestige croissant notre pays à l'étranger. Aujourd'hui elle se consacre principalement à des tâches d'ordre militaire: nous défendre au large, remplir nos obligations comme État membre de l'OTAN et de l'ONU, protéger nos routes maritimes commerciales et veiller à l'efficacité des navires, avions, installations terrestres de la marine et de ses équipages. Ces devoirs obligent souvent nos vaisseaux à mouiller dans des ports étrangers. De temps à autre, la marine royale du Canada est appelée à veiller outre-mer à la protection de nos intérêts et débarque en territoire étranger un équipage de véritables “ambassadeurs”.



*Une musique canadienne charme le public australien au cours d'une réception sur le gaillard d'arrière du Sussexvale, l'une des frégates de la Quatrième escadre d'escorte de la marine canadienne qui ont mouillé dans les ports d'Australie et de Nouvelle-Zélande au printemps de 1961.*